

&lt; SAMBRE - AVESNOIS &gt;

- Réservé aux **Abonnés**

# Le Quesnoy: le centre hospitalier s'engage à améliorer l'accueil des malades handicapés

Le centre hospitalier vient de signer la charte Romain Jacob. L'établissement de santé s'engage ainsi à améliorer l'accueil et la prise en charge des malades en situation de handicap en sensibilisant le personnel soignant par exemple.

E. B. I Publié le 29/10/2021



Le centre hospitalier a signé la charte Romain Jacob, ce jeudi, en présence de Pascal Jacob.



Le centre hospitalier du Quesnoy est déjà impliqué dans la prise en compte de la personne en situation de handicap, à travers le CLIC du Plateau de Mormal, qui travaille en partenariat avec la MDPH, et le relais autonomie, développé par la communauté de communes du Pays de Mormal. Des groupes de travail ont d'ailleurs vu le jour au sein de l'intercommunalité sur les droits des personnes en situation de handicap, et sur l'inclusion, à travers des journées de sensibilisations auprès du grand public et des élèves en milieu scolaire. La CCPM a également en projet la création d'une Maison Sport santé.



Le centre hospitalier travaille régulièrement en partenariat avec la maison d'accueil spécialisée au Quesnoy. Cette fois, l'hôpital va aller plus loin dans cette démarche en signant officiellement la charte Romain Jacob, ce jeudi. Cette charte qui porte le nom du fils de Pascal Jacob, décédé en 2014, vise à inciter les établissements de santé à améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Selon Pascal Jacob, cette charte a permis de faire évoluer les choses. Ce dernier s'appuie sur un sondage auprès des personnes handicapées qui fait état qu'en 2021, « 70 % des personnes handicapées affirment avoir accès aux soins », alors qu'en 2014, date de la création de la charte, elles n'étaient que 40 %.

## Des documents faciles à lire

Le centre hospitalier du Quesnoy a donc inclus dans son projet de soins, la volonté de créer un groupe de travail pour évaluer les actions à mettre en place pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. Et elles passeront par la valorisation du parcours de soins existant, l'identification des besoins des personnes ciblées, l'amélioration de l'accueil et de leur orientation. En partenariat avec la MAS, le centre hospitalier prévoit par exemple d'éditer des documents facilement compréhensibles pour les personnes handicapées, et de sensibiliser le personnel soignant dans leur prise en charge à l'hôpital. La charte Romain Jacob est « *référéncée à l'OMS, dans 14 pays et bientôt à l'ONU* », a souligné Pascal Jacob, lors de son passage ce jeudi au Quesnoy.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : **Santé publique** |

**Le Quesnoy (59530, Nord)**